

Carte blanche

15 juillet 2013

Signataires :

Thierry Bodson, secrétaire général de la FGTB Wallonne

Marc Becker, secrétaire national de la CSC Wallonne

Thierry Jacques, président du Mouvement Ouvrier Chrétien

Caroline Jonckheere, présidente du CRIOC

Christophe Schoune, secrétaire général de la Fédération Inter Environnement Wallonie

Christine Steinbach, présidente des Equipes populaires

Christine Mahy, secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté

Julien Galland, coordinateur de Revert asbl

Etienne Clede, directeur d'Empreintes asbl

Réunis au sein du Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie (RWADE)

Pour une politique énergétique socialement juste et durable

Une autre lecture des récentes décisions du gouvernement wallon

Ensemble, nous plaçons depuis plusieurs années pour davantage de prise en compte de la justice sociale dans la politique énergétique wallonne, par souci de garantir à tous les citoyens wallons un droit d'accès durable à l'énergie, et de rencontrer à la fois des objectifs sociaux et environnementaux (accès de tous aux services de l'énergie, développement des énergies renouvelables, utilisation rationnelle de l'énergie). Dès lors, nous nous réjouissons de la récente décision du gouvernement wallon d'instaurer un mécanisme de tarification progressive et solidaire de l'électricité. Nous sommes en outre soulagés par la révision du mécanisme de soutien à la production d'électricité photovoltaïque de faible puissance. Décision tardive, alors qu'elle aurait dû être une priorité dès le début de la législature, mais qui permettra aux ménages d'investir dans les énergies renouvelables tout en diminuant le coût pour l'ensemble des citoyens.

Il était important de modifier ce mécanisme mis en place en 2007. Si Solwatt a permis à près de 100.000 ménages de devenir producteurs – et nous soutenons cette démarche ! –, il a offert des taux de rendements excessifs et représente un coût important pour l'ensemble des citoyens wallons. Ce coût est d'autant plus injuste qu'il est financé par une augmentation de la facture d'électricité pour l'ensemble des consommateurs, à l'exception des ménages qui ont installé des panneaux photovoltaïques. En effet, bien qu'ils injectent une partie conséquente de leur production

d'électricité sur le réseau puis prélèvent à d'autres moments de l'électricité qu'ils consomment, leur facture se trouve allégée, voire nulle, grâce au compteur qui tourne à l'envers. Les contributeurs aux certificats verts, aux frais de gestion du réseau et aux différents fonds de solidarité (tarifs sociaux, primes énergie, etc.) sont donc ceux qui n'ont pas installé de panneaux, en particulier ceux qui n'en ont pas les moyens ou la possibilité.

Contrairement à de nombreuses réactions véhiculées dans la presse, il est juste que la dette contractée dans le cadre de Solwatt (2,8 milliards à l'horizon 2027 selon le régulateur wallon) ne soit pas à la seule charge des consommateurs mais que les ménages producteurs y contribuent également. Qualiwatt devra offrir aux ménages producteurs un niveau de soutien suffisant, mais raisonnable et supportable pour la collectivité. Nous encourageons le gouvernement à privilégier les petites installations, d'une puissance égale ou inférieure à 3 kW_c qui correspondent davantage à la consommation d'un ménage et exigent moins d'adaptations du réseau pour l'injection de la production. Nous l'encourageons également à veiller à ce que la production d'électricité verte puisse être accessible aux ménages à revenus moyens et faibles, via notamment la création d'un mécanisme de tiers investisseur public.

Le mécanisme de tarification progressive tel que construit par le gouvernement wallon permettra quant à lui de renverser la logique actuelle de dégressivité des tarifs de l'électricité : plus on consomme, moins on paie cher son kWh à l'unité ! Situation aberrante d'un point de vue environnemental à l'heure où nous devons tous agir pour orienter notre société vers la sobriété et l'efficacité énergétique. Désormais, les gros consommateurs financeront la diminution de la facture de ceux qui consomment moins. Le niveau de consommation d'électricité d'un ménage étant en général fortement lié à ses revenus – à l'exception notable de la présence d'un système de chauffage électrique, qui doit impérativement être prise en compte ! – cette mesure est avant tout une mesure socialement juste et redistributive. Elle envoie également un message environnemental, puisqu'elle permet de garantir un accès à une consommation de base à bas prix, tandis que la surconsommation aura, elle, un coût plus élevé. Il sera néanmoins essentiel de protéger les ménages qui ne disposent pas d'un compteur individuel, les ménages à faibles revenus qui chauffent leur eau à l'électricité (particulièrement les familles nombreuses) et d'inclure l'autoconsommation des ménages disposant de panneaux photovoltaïques dans le niveau de consommation considéré.

Des mesures qui permettent d'avancer vers plus de justice sociale et environnementale viennent donc d'être prises. Mais ces mesures liées avant tout à la facture des ménages ne sont pas suffisantes pour lutter contre la précarité énergétique et pour concrétiser un droit d'accès à une énergie durable pour tous. Le système des compteurs à budget constitue une restriction de ce droit qui pénalise surtout les consommateurs vulnérables et nous sommes toujours dans l'attente de la révision du décret qui organise la politique sociale de l'énergie en Wallonie. Enfin, nous plaidons prioritairement pour un renforcement de l'Alliance Emploi Environnement afin qu'elle permette réellement aux ménages à bas revenus, locataires comme propriétaires, d'avoir accès à des logements énergétiquement performants. Plus que quelques mois...